

## SERVICES

## e-CPS

Dématérialisation de la Carte de Professionnel de Santé  
(rouge pour les médecins)

## Pour quoi ?

Pour s'authentifier dans l'espace « Pro Santé Connect » (PSC) de services en ligne de l'Agence du Numérique en Santé avec son mobile ou sa tablette, sans passer par un poste configuré équipé d'un lecteur de carte. A compter du 1er janvier 2023, l'implémentation de PSC sera obligatoire pour tous les services numériques en santé dits « sensibles ».

## Pour qui ?

Professionnels de santé uniquement.

## Par qui ?

Agence du Numérique en Santé (ANS) - mise en service 2019 – diffusion généralisée en 2022.

## Comment ?

- Télécharger l'application « e-cps » sur google play ou apple store.
- S'assurer que l'on a déclaré un numéro de téléphone portable sur son espace du CNOM (pour recevoir le SMS de validation). Ceci peut nécessiter de prendre contact avec le Conseil de l'Ordre.
- Activer la carte virtuelle : 2 moyens
  - soit en saisissant son « identifiant national » (en ajoutant un « 8 » devant votre numéro RPPS - « 0 » devant votre identifiant ADELI),
  - soit sur son PC avec sa vraie carte CPS et une connexion internet – création d'un flash code, à scanner sur son mobile.
- Connexions ultérieures simplifiées, avec un code PIN (choisi par soi-même), sur son mobile ou sur le site Pro Santé Connect.

## Quels services sont disponibles ?

Ceux intégrant le fournisseur d'identité nationale de l'Agence Numérique de Santé, baptisé « Pro Santé Connect » :

- Tous les services de l'Assurance Maladie
- Messageries médicales
- Mon Espace Santé
- Par exemple : plateforme du Service d'Accès aux Soins (SAS) – réseau oncologie (eRCP)

## A retenir

- Application smartphone – simple – pratique - gratuite.
- Unification du mode d'accès sécurisé aux applications professionnelles médicales en mobilité.
- Rend inutile le lecteur de carte et les codes d'authentification auprès des différents services (code unique).

Dr Philippe DURANDET

Plus d'infos

En savoir plus



Services disponibles



FAQ E-CPS



## ILS L'ONT VÉCU

Arnaque au devis de chirurgie :  
attention aux escroqueries

Avant l'été j'ai reçu un mail d'un étranger demandant des soins chirurgicaux pour une polypose nasale. Je lui demande ses images scanner, qu'il m'envoie rapidement.

La nécessité chirurgicale ne fait aucun doute, mais il n'y a pas de nom sur les images scanner.

Il me demande un devis pour l'intervention, que je fais rédiger par la clinique où je travaille. La présentation du patient était inhabituelle : nom à consonance russe, disant travailler à Dubai, et souvent en déplacement de par le monde.

Et surtout, en en parlant, autour de moi, un autre ORL avait reçu la même demande et organisé lui aussi un devis.

Quelques jours après, mon collègue et moi avons reçu un appel de nos cliniques respectives (qui appartiennent au même groupe) alertant sur le référencement frauduleux de ce patient auprès du groupe.

Ayant déjà envoyé le devis, ce patient m'a fait envoyer par son entreprise un chèque pour payer les soins. Oh surprise le chèque est en Livres Sterling et d'un montant 4 fois supérieur au devis !

Je fais expertiser le chèque par ma banque et il s'avère effectivement sans provision. Je l'ai signalé au patient qui n'arrêtait pas de me presser d'encaisser le chèque. Plus de nouvelles.

L'arnaque consistait apparemment à me faire encaisser rapidement le chèque et reverser une part de la somme pour payer le voyage. On pourrait se faire avoir dans le laps de temps entre l'apparition de la somme sur le compte « sous réserve d'encaissement » et la déclaration de non provision, qui peut être plus longue lors d'un change entre 2 monnaies différentes.

Stéphane LACHER-FOUGERE